



Les territoires ont la parole ! Hauts de France

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2021

1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel des coordonnées de contact : dastri@dastri.fr

2.1 Les dispositifs médicaux pris en charge par la filière

- **Concernant les DASRIe : « applicateurs pour les FSL OUI mais capteurs NON », il faudrait aller vers la simplification du geste de tri pour le patient (CNR)**

Il faut effectivement que le geste soit simple pour le patient. Les évolutions en cours législatifs et réglementaires pour les DASRIe devraient permettre d'établir des consignes claires et de diffuser des messages stabilisés et simples (cf. 2.5 « DASTRI avec Electronique »)

- **De même, il faudrait que les stylos aillent dans les boîtes à aiguilles (Réseau PARC SeP). Il ne faut pas que le patient ait un tri à faire et le coût de « tout prendre » ne doit pas être beaucoup plus élevé que de prendre seulement certains stylos (CNR).**

Les stylos avec aiguille sertie sont bien pris en charge par DASTRI et vont bien dans les boîtes à aiguilles. Seuls les stylos réutilisables, dont l'aiguille se retire, ne sont pas pris en charge par DASTRI. Autrement dit : si l'aiguille ne se retire pas, il le met dans la BAA mais si l'aiguille se retire, la partie plastique qui ne présente aucun danger (le stylo), doit être jetée séparément (OMR). Le geste est ainsi simple pour le patient. Toutefois, se pose la question de jeter en OMR des stylos en plastique qui pourraient être recyclés.

A noter, les déchets non dangereux et DASRI mous ne doivent pas venir engorger la filière DASTRI, cf. tests Covid-19 jetés dans les BAA : cela augmente très fortement et inutilement les quantités à stocker, à collecter et à traiter.

2.2 Réseau de collecte et taux de collecte

- **Remarque CNR : l'obligation imposée par la Loi AGECE pour toutes les pharmacies de réaliser la collecte des DASRI-PAT permettra de faire entrer dans le dispositif les dernières pharmacies et d'inciter les collectivités à sortir progressivement les déchèteries du réseau**

de collecte (la place sera nécessaire en déchèterie, nouveaux flux, et cela contribue à faciliter le geste pour les patients

La pharmacie est effectivement au centre du dispositif et la distribution des boîtes à aiguille et la collecte en un même lieu simplifie le geste du patient et la diffusion des consignes.

A ce sujet, DASTRI a déjà été sollicité par des déchèteries pour sortir du réseau. DASTRI a également contacté des déchèteries avec très peu de DASRI collectés par an pour les sortir du dispositif. En complément, de nouvelles pharmacies sont inscrites pour venir rejoindre le réseau et seront mises en place en 2022. A noter, certains départements présentent un taux de pharmacies encore non inscrites plus élevé que d'autres, notamment dans l'Aisne.

- **Concernant l'évolution des résultats, la fermeture des déchèteries début 2020 (pandémie Covid-19) pourrait-elle avoir un impact ? Les DASRI des patients ont-ils été jetés en OMR ? (CNR)**

DASTRI dispose des données de collecte par point de collecte (PDC) et il est possible d'analyser de manière détaillée l'évolution des quantités collectées en déchèterie sur l'année (mesurer l'effet de rattrapage ou baisse des quantités collectées). A noter, une analyse des résultats au niveau national avait permis de conclure à une baisse des quantités collectées en déchèterie (avec un effet rattrapage très limité après la réouverture des déchèteries) et peu / pas de transferts des quantités de DASRI des patients dans les pharmacies points de collecte à proximité des déchèteries.

- ⇒ **Action à mener** : analyser les résultats de collecte des déchèteries en 2020 / 2021 pour estimer les effets liés à la fermeture des déchèteries début 2020 (Covid-19) dans la région.

2.3 Autres DASRI générés en officine

- **Est-il toujours possible pour la nouvelle campagne 2021-2022 (ouverture fin octobre) d'utiliser la filière DASTRI pour jeter les déchets perforants issus de la vaccination antigrippale ? Plusieurs filières d'élimination ne sont ni pratiques ni écologiques, surtout pour quelques déchets grippe (FSPF).**

Concernant spécifiquement les déchets issus des vaccins antigrippaux, pour cette fin d'année, DASTRI n'est pas missionné pour les collecter. Toutefois en l'absence d'une solution simple, il est probable que les pharmaciens utilisent malgré tout la filière DASTRI.

Plus généralement, les conventions relatives au financement par l'Etat de la prise en charge des DASRI issus de la vaccination antigrippale (octobre 2020-octobre 2021) et de la prise en charge des DASRI issus de la vaccination COVID et des tests antigéniques (2021) vont prendre fin en 2021.

Des discussions sont en cours entre les metteurs sur le marché, les pharmacies et le ministère de la santé pour déterminer les modalités de financement des prochaines campagnes

2.4 Communication

- **Remarque : Plusieurs événements organisés par AFD 60, malgré un contexte Covid-19 qui rend difficile les rencontres. 30 octobre : 1ère rencontre organisée par l'AFD 60 entre parents d'enfants diabétiques. Cette expérience sera renouvelée car l'ADF 60 qui s'occupe des adultes va également s'occuper des enfants car ils n'ont plus d'association ; l'ADF 60 va mettre en place une antenne à Beauvais et au Sud de l'Oise. Ainsi d'autres événements seront organisés et DASTRI sera invité à y participer. Un événement mis en place dans le cadre des JMD le 15 novembre DASTRI sera présent (AFD 60)**

Dans ce contexte difficile, peu d'évènements ont pu avoir lieu et DASTRI continu à y participer lorsque cela est possible. Nous espérons que ces évènements pourront de nouveaux avoir lieu normalement dès l'année prochaine.

- ⇒ **Action à mener** : renouveler la participation de DASTRI aux différents évènements organisés par les associations de patients

2.5 DASRI avec électronique (DASRIe)

- **A noter : mise en place de la filière DASRIe en 2022**

Le décret n°2021-1176 du 10 septembre 2021 fixe un cadre pour permettre la collecte et le traitement des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en autotraitement. Un arrêté définissant les modalités de collecte et de traitement des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement sera bientôt publié. DASTRI proposera notamment **des contenants d'une couleur différente (violet) pour les patients et les pharmacies.**

3 Relevé de décisions

Action identifiée	Responsable	Echéance
Analyse de données : analyser les résultats de collecte des déchèteries en 2020 / 2021 pour estimer les effets liés à la fermeture des déchèteries début 2020 (Covid-19) dans la région	DASTRI	Début 2022
Communication / sensibilisation : renouveler la participation de DASTRI aux différents évènements organisés par les associations de patients	DASTRI + Associations de Patients (notamment AFD60)	Durant l'année 2022